



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 72673

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes des intervenants du secteur des centres de vacances et de loisirs. Les projets de décrets d'application de l'article 37, modifiant l'article 43 de la loi sur le sport, ainsi que le renvoi desdits décrets à des arrêtés non encore pris, risquent de remettre en cause la bonne organisation des activités physiques et sportives en centres de vacances et de loisirs. Le système permettait jusqu'à présent la pratique de disciplines multiples et variées. D'autre part, le caractère volontaire de l'engagement des animateurs semble remis en cause par l'assimilation de leur statut à celui des salariés. Ce changement est source, dans certaines délégations du travail départementales, d'interprétations divergentes susceptibles de générer un contentieux avec les acteurs du secteur. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de lever leurs inquiétudes quant à une trop grande rigidité de leur cadre de travail, ne leur permettant pas de se réaliser pleinement dans leur engagement au service des autres.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72673

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 662